

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – SCHRYVE Emmanuel - DECODTS Viviane – CODDEVILLE Séverine - VANHEEGHE Pierre – BECK Grégory – LACRESSONNIERE Vincent – GOUBET Hélène - JOHNSON Richard

Excusés : HERMANT Eric a donné pouvoir à CODEVILLE Séverine
LETURGEZ-WADOUX Margareth a donné pouvoir à GUILLAIN Romuald

Monsieur Vincent LACRESSONNIERE est arrivé à 20 h 30 soit après le point concernant la salle de psychomotricité

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 avril 2023 à l'unanimité

2/ Salle de psychomotricité :

Monsieur le Maire indique que les dossiers d'octroi des subventions sont en bonne voie.

Le marché d'appel d'offre a été publié le 15 juin 2023 à 8 h 00 et la fin de candidature sera le 27 juillet 2023 à 17 h 00.

Le dossier est passé en commission de sécurité et en commission d'accessibilité.

Les sociétés SOCOTEC pour la mission sécurité du bâtiment et APAVE pour la mission sécurité des salariés des entreprises ont été retenues.

La commission d'appel d'offres communale devrait se réunir vers le 1^{er} septembre 2023 afin de retenir les candidats.

3/ Tarifs communaux :

TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 16 JUIN 2023

TARIFS COLUMBARIUM

Objet	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Une case pour 20 ans	400 €	440 €	440 €
Une case pour 40 ans	800 €	880 €	880 €
Porte (lors du 1 ^{er} achat)*	100 €	110 €	110 €
Renouvellement 20 ans	400 €	440 €	440 €
Renouvellement 40 ans	800 €	880 €	880 €

*Lors du 1^{er} achat, il faut compter la durée de la case plus le prix de la porte

TARIFS CONCESSION DE CIMETIERE

Objet	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Cave urne	0 €	116 €	116 €
Terrain de cimetière 3,5 m ² *	210 €	231 €	231 €

*La durée d'une concession est de 50 ans renouvelable

TARIFS LOCATION DE SALLE

Location de salle du samedi matin 8 heures au lundi 8 h pour repas, mariage, etc....

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	200 €	220 €	220 €
Extérieur à Buysscheure	350 €	385 €	385 €

Les personnes extérieures à Buysscheure auront l'obligation d'être parrainé par un Buysscheurois.

Location grande salle du samedi matin 8 heures au lundi 8 h pour soirée exclusivement pour les Buysscheurois. La présence d'adultes est obligatoire.

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	200 €	220 €	220 €

Location grande salle pour réception suite aux obsèques pour les Buysscheurois.

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	80 €	90 €	90 €

Location de salle pour vin d'honneur

Grande salle	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Buysscheurois	160 €	175 €	175 €
Extérieur à Buysscheure	260 €	286 €	286 €

Location de la petite salle exclusivement aux Buysscheurois pour rencontres familiales pas de soirée de jeunes (avec tables et chaises, pas de vaisselle, pas d'accès à la cuisine, pas de frigidaire, accès aux sanitaires par l'extérieur : 80 € au lieu de 60 € du 1^{er} avril au 30 septembre et 110 € au lieu de 90 € du 1^{er} octobre au 31 mars. La location est du samedi à 8 h 00 au lundi à 8 h 00.

Chauffage	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif retenu
Grande salle	75 €	85 €	85 €

4/ Garderie périscolaire

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de modifier les horaires de la garderie périscolaire.

Tarifs et plages horaires depuis septembre 2021 :

- Petite garderie matin : de 7 h 30 jusqu'au début des cours : 0, 60 €
- Grande garderie matin : de 7 h 00 jusqu'au début des cours : 1, 00 €
- Petite garderie soir : jusque 18 h 30 : 0, 60 €
- Grande garderie soir : jusque 19 h : 1 € 00

Il est proposé :

- De supprimer la garderie à partir de 7 h 00 et de la démarrer à 7 h 30
- De supprimer la garderie jusqu'à 19 h et de la laisser ouverte jusque 18 h 30
- Ne pas augmenter les tarifs

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs qui s'établissent comme sus indiqué et de modifier les horaires comme ci-dessus.

5/ Serveur informatique :

Monsieur Romuald indique que la CCFI propose un service de mutualisation des serveurs informatiques et ainsi par exemple des sauvegardes externalisées.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service qui représente un coût de 114 € par an et par poste informatique.

6/Subventions aux associations

Le tableau des subventions aux associations est modifié comme suit :

Associations	Votées en 2022	Propositions 2023	Retenues 2023
Comité d'entraide et de Fraternité (club des aînés)	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Association des anciens combattants	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Institut de recherche du cancer	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Prévention routière	300,00 €	30,00 €	30,00 €
Radio Uylenspiegel	20,00 €	20,00 €	20,00 €
ASEB (tennis de table)	220,00 €	220,00 €	220,00 €
Amicale des écoles du RPI	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Plaisir de lire	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Plaisir de lire (médiathèque)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Association d'aide en milieu rural (ADMR) de Rubrouck	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Retables de Flandres	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Amicale don du sang bénévole Canton de Cassel	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Fondation du patrimoine	75,00 €	75,00 €	75,00 €

Buysscheure Bocage	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Bientôt la fête de la musique	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Seau swing	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Union Sportive du Canton de Cassel	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Association de chasse de Buysscheure	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de l'Yser	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Yser Houck	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Jardins du Cygne	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Step by step	110,00 €	110,00 €	110,00 €
Sun & Rock		110,00 €	110,00 €
Association de de citoyens contre les déserts médicaux		50,00 €	50,00 €
Bientôt la fête de la musique	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAUX	5 805,00 €	5 695,00 €	5 695,00 €

7/Eclairage public

Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention avec le SIECF pour la pose d'un mât d'éclairage Oost Houck Straete. Le montant de cette installation est de 4 950 € TTC.

8/Passage de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer au 1^{er} janvier 2024 à la nomenclature comptable M57 au lieu de la nomenclature comptable M14.

9/Fêtes communales :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH fait un point sur les prochaines manifestations communales.

10/Gestion du personnel communal :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de stagiairiser Madame Lucie GRANDVAL, Adjoint technique, à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de travail hebdomadaire de 24 heures.

10/Octroi d'un prêt pour le passage du permis de conduire :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prêter à une habitante du village la somme de 1 448 € afin que celle-ci passe son permis de conduire. La somme de 1 448 € sera remboursée à compter du 1^{er} septembre 2023 sur 30 mois.

11/Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal a l'unanimité approuve les modifications budgétaires suivantes :

2111	Terrains nus	- 1 448, 00 €
274	Prêts	- 1 448, 00 €
6064	Fournitures scolaires	- 230, 00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 230, 00 €

12/Transformation de la CCFI en Communauté d'Agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de transformation de la CCFI en communauté d'agglomération.

Le résultat des votes est le suivant :

- Transformation de la CCFI en communauté d'agglomération : 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions
- Extension des compétences eau et assainissement : 8 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

13/Commission CLECT

Monsieur Romuald GUILLAIN est nommé délégué titulaire, Monsieur Marc DEHEELE est nommé délégué suppléant.

14/Travaux en cours

- Le vitrail de l'église est réparé
- La réfection du pignon de l'école est terminée
- Le carrelage de la salle tisje tasje est réparé
- La barrière du dépôt de betteraves a été changé et payées par l'assureur
- Les pelouses ont été refaites autour des regards en fonte

15/Questions diverses

- Monsieur Pierre VANHEEGHE signale que le chemin de la manivelle est détérioré
-